

Compte-rendu du Conseil de Faculté du 28 mai 2020  
En visio-conférence

**Élus présents** : Alain AYERBE, Gérémy COMETTI, Salomé DEBOOS, Catherine DELCROIX, , Philippe CORDAZZO Philippe HAMMAN, Judicaël JUGE, Anne-Sophie LAMINE, Elena LANDMANN, Elise MARSICANO, Maurice WINTZ

**Élus excusés** : Catherine BOISSON, Geoffrey POITOU, Roger SOME, Frédéric BAUER, Marcel BAUER, Nicolas MATT, Catherine ZUBER

**Procurations** : G.Poitou à E.Landmann , G.Cometti à AS.Lamine, N.Furst à P.Hamman

**Invitée** : Clarisse MAIGRET

**Invités permanents excusés** : Maurice CARREZ, Marie DE LASALLE, Pascal HINTERMEYER,

**Invités permanents** : Nicolas AMADIO, Marie BALAS, Catherine LÉOPOLD

**Président de séance** : Jean-Daniel BOYER, Doyen

Ordre du jour :

- 1, Approbation du compte-rendu du conseil de Faculté du 14 mai 2020
- 2, Point sur les conseils de perfectionnement
- 3, Point sur les stages
- 4, Point sur l'extinction de la L2 EAD.
- 5, Retour de la DES sur les MECC
- 6, Point Scolarité - Date des jurys
- 7, Dialogue de gestion 2021 – Demandes de poste
- 8, Divers : Comment organiser les maquettes de licence (M.Jugé)

Conseil restreint aux enseignants : titularisation des MCF stagiaires

M. Boyer salue les membres du conseil.

Il aborde l'ordre du jour.

**1. Approbation du compte-rendu du conseil de Faculté du 14 mai 2020 :**

Des modifications sont demandées sur différents points du compte-rendu.

Madame Delcroix demande notamment que la mention selon laquelle « M. Boyer demande à M. Bertaux de ne pas intervenir pendant la discussion du conseil de Faculté soit supprimée ».

M. Boyer rappelle que le conseil de Faculté fut-il en visioconférence doit se tenir dans la conformation du conseil en présentiel.

Il en est de même d'autres visio-conférences que ce soit les comités des experts pour les ATER ou les PAST ou les comités de sélection. D'après le service juridique consulté, la présence d'un membre extérieur n'est pas légale.

M. Boyer demande à ce que les différentes demandes de changement soient transmises à Madame Léopold pour qu'elle les intègre au compte-rendu qui sera soumis au vote lors du prochain conseil de Faculté.

## **2. Point sur les conseils de perfectionnement :**

M. Boyer indique que ces conseils de perfectionnement seront mis en place début septembre 2020.

## **3. Point sur les stages :**

Les stages obligatoires sont proposés en télétravail

Le conseil de Faculté rappelle la nécessité de privilégier les stages en télétravail. Concernant les stages en présentiel, il préconise une gestion au cas par cas ainsi qu'une reprise progressive, réfléchie et concertée avec le référent de stage et l'organisme d'accueil.

## **4. Point sur l'extinction de la L2 EAD :**

Comme a priori il n'y aura pas beaucoup de redoublants l'année prochaine, l'extinction de la L2 en EAD est envisageable. Mme Marsicano ajoute que l'on attend les jurys pour confirmer cette indication.

L'EAD se concentrerait alors autour d'une L3 Sociologie et d'une L3 Ethnologie.

## **7. Dialogue de gestion 2021 – Demandes de poste :**

M. Boyer présente les différentes demandes de poste qui seront proposées lors du dialogue de gestion de la mi-juin.

1) Poste de PR (ex-support de P.Watier) : Sociologie– Études médicales et santé/  
Sociology – Health and medical studies

2) Poste MCF (ex-support de K.Chaland) Sociologie – Études médicales et santé/  
Sociology – Health and medical studies

3) Demande de surhaussement de support PRAG en MCF au bénéfice de son titulaire actuel M. Gillig. 192 h d'enseignements en présentiel seraient reversées par la Faculté des sciences économiques pour que la composante n'y perde pas en termes d'heures. M. Gillig sera chargé de la responsabilité de la préparation à l'agrégation de Sciences économiques et sociales.

4) Demande de surhaussement de support PAST en MCF au bénéfice de son titulaire actuel M. Zoungrana

5) ATER ministériel fléché Sociologie de la ville et des territoires rattaché à l'IUAR

Un poste Fellow "Traitement de données en sciences sociales" est également demandé. M. Ayerbe indique que l'institut de démographie a pris l'initiative de la demande de ce poste mais il est bien rattaché à la faculté des sciences sociales. A travers cette demande de fellowship, il s'agit de créer une plateforme sur l'analyse des données avec la Misha qui sera mise à disposition des étudiants, enseignants et chercheurs. C'est un poste sur 3 ans rattaché à SAGE pouvant aller jusqu'à 5 ans avec un recrutement pour le second semestre de 2020/2021.

Mme Marsicano déclare que c'est une bonne nouvelle pour soulager la sociologie quantitative. Elle remercie M. Didier Breton pour la rapidité de la rédaction de la fiche de poste.

M. Boyer ajoute que ce poste devrait être mis au concours à l'automne 2020 pour une mise en place au second semestre 2020/2021.

La proposition de ces 6 demandes est votée à l'unanimité des membres.

Les profils de poste définitifs seront votés en conseil de faculté de janvier 2021.

## **5. Retour de la DES sur les MECC :**

### **Retour sur les MECC proposées pour la session 2 dans le cadre de sa révision suite à la continuité pédagogique**

Mme Maigret présente les retours de la CFVU. La commission a relevé que demander 12000 signes aux étudiants pour un devoir correspondant à 2h d'écrit est trop lourd. D'autant qu'il y a inévitablement multiplication de cette modalité dans la transposition à distance des évaluations. Il faut donc revoir cet attendu et plutôt privilégier la qualité sur la quantité. M. Boyer suggère donc de ne pas multiplier les dossiers et de limiter le nombre de signes.

En outre, la CFVU a repéré que certains parcours avec une session 2 mutualise des matières avec des parcours sans session 2. Les étudiants n'ont donc pas la possibilité de se rattraper entièrement. Il faut alors s'assurer que l'octroi de l'année ou du diplôme ne soit pas remis en cause par ces matières sans session 2. Autrement dit, que les étudiants n'échouent pas à cause d'elles. Pour ce faire, il est rappelé l'importance du jury souverain : il devra s'assurer que la validation ou non du semestre repose sur les matières avec session 2, qui relèvent du parcours en propre. Il peut par exemple, remplacer un défaillant en session 1 par une neutralisation pour que le calcul se fasse et décider ensuite si l'étudiant valide son année ainsi ou s'il passe en année supérieure avec dette de l'élément défaillant ; En tous cas, une bienveillance à l'égard des étudiants en raison de la situation sanitaire que nous vivons est préconisé (cette remarque s'applique à tous les jurys).

Pour finir, Mme Maigret lit un recadrage de la CFVU concernant un parcours qui a modifié sa maquette en cours d'année :

« Une matière, significative, a disparu de la maquette en cours d'année. Voici des éléments concernant les modifications de maquette hors délai. :

L'article L613-1 du code de l'éducation nous pose la limite du mois de la rentrée pour modifier les MECC d'une formation. Or modifier la maquette, c'est toucher très réellement aux modalités d'examen des étudiants. Le faire après le délai crée un risque juridique : nous ne pouvons en rien expliquer juridiquement ce qui nous autorise à ne pas faire ce cours en 19-20.

Les étudiants seront donc fondés à contester le procès-verbal du jury qui statue hors des règles adoptées par la CFVU pour la formation.

Il n'y a pas de ratification a posteriori possible. Le risque est créé et perdurera.

Le cours, pour être inclus dans la maquette de la formation, remplit une fonction. Il contribue aux objectifs en termes de connaissances et de compétences du diplôme, par ses propres objectifs.

En cours d'année, si un cours ne peut pas être assuré (refus, départ, décès, indisponibilité de l'enseignant) et qu'aucun remplacement d'enseignant n'est trouvé à temps, il faut donner à l'étudiant d'autres moyens d'atteindre les mêmes objectifs connaissances et compétences.

Il faut par ailleurs limiter au maximum l'impact sur la maquette par ailleurs, notamment en évitant la redistribution des ECTS.

Je rappelle que le poids des ECTS transcrit certes le temps de travail attendu des étudiants, mais aussi le poids que la connaissance/compétence visée occupe dans l'objectif du diplôme.

L'université doit être fiable, claire et prévisible dans ses services pour les étudiants, les diplômés et les (futurs) employeurs sur cette question. »

Au vue de la gravité de la conséquence susceptible d'arriver pour le parcours en question et pour rappeler la portée générale de cet épisode, M. Boyer rappelle qu'il ne faut pas changer les maquettes en cours d'année ni les MECC.

Mme Maigret indique aussi que, après confirmation de M. de La Rica, directeur de la DES, cet après-midi en réunion, les jurys pourront se tenir à distance et les PV être signés électroniquement par leurs membres.

Les résultats (ADM, DEF, AJ) seront mis sur le site de la faculté. Chaque étudiant pourra prendre connaissance des notes sur son ERNEST. Un envoi des relevés de notes en version numérique par les gestionnaires sera possible pour les étudiants qui en feront la demande.

## **6. Point Scolarité - Date des jurys :**

Le problème se pose sur la date du jury. Le 18 juin ne convient plus suite à une mise à jour du logiciel de gestion Apogée. Elle propose le 17 juin mais cette date n'est pas possible pour tous. M. Boyer propose de maintenir le 17 juin avec une dérogation pour RESEP qui a encore des soutenances ce même jour.

## **8. Divers : Comment organiser les maquettes de licence (M.Jugé) :**

M. Jugé explique qu'il faut une réflexion sur ce sujet. Le conseil de faculté du 28 mars 2019 l'avait déjà proposée et cela est resté sans suite.

M. Boyer propose de le faire fin septembre début octobre 2020 avec les responsables des L2 des deux semestres, les responsables pédagogiques de licence, les responsables de masters, les directeurs d'institut, les délégués étudiants et les élus étudiants du conseil.

M. Jugé renchérit en disant que ce sera l'occasion d'aller au fond des choses et passer tout en revue, pas seulement les modalités de contrôle.

M. Wintz propose de voir cela en commission pédagogique avec des membres restreints.

M. Amadio prend la parole et répond à plusieurs questions :

- pour les MECC, il faudrait préciser la nature exacte des dossiers demandés pour faire apparaître la diversité des compétences évaluées : des synthèses, des fiches de lecture etc ...
- pour les jurys, attention à ne pas être trop en décalage ;
- pour le choix d'utiliser le périmètre de la commission pédagogique pour la rencontre d'octobre, il préconise plutôt un groupe de travail ad hoc avec une coordination au niveau des instituts.

Mme Landmann complète la dernière remarque que M. Jugé sur le fait qu'il faut avoir cette réflexion dans le cadre du contrôle continu avec une progressivité des études dans de bonnes conditions d'évaluation suite à la disparition de la session de rattrapage.

M. Boyer propose de constituer une commission licence avec des responsables de master au prochain conseil de faculté du 18 juin comme base de discussion.

Mme Landmann demande s'il y a eu des retours sur les MECC de l'année prochaine ainsi que sur le syllabus par la CFVU. Mme Maigret répond que non pour le moment.

### **Conseil restreint aux enseignants : titularisation des MCF stagiaires**

Ce point sera traité au conseil de faculté du 18 juin prochain.

La séance est levée à 18 h .